

DELIBERATION N°	2026.06.29/106
CLASSIFICATION	8.2

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 57

Nb de membres votants : 62

(dont 5 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, président de séance.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires :

AUGIER Marie France, BENIGNAUD Patrick, BERRAT Gilles, BEURRIER Chrystelle, BLANC Claude, BOURACHOT Bernard, CHOMET Hervé, CHOQUET Céline, COLLIN Jean Luc, DAUMUR Daniel, DIAT Dominique, DUPLA Céline, EDIER Denis, FORTIN Franck, GARREL Sophie, GAUDRAT Didier, GODART Léopold, GUINATIER Jean-Louis, JALLET Jean-Philippe, LABBE Guy, LABUSSIERE Jean-Jacques, LAFAYE Christian, LAFARGE Thierry, LASSOT Jérôme, LAUSTRIAT Jacqueline, LAVOCAT Hélène, LOTHON Grégory, MARGELIDON-FOUQUET Marie Jo, MARIDET Fabrice, MARTINET-SCHIRCH Christelle, MINET Christophe, MONIER Jean-Noël, PERICHON Bernadette, PERRAUT Frédéric, PERROD Mickaël, PISSOCHET Fabrice, Yves PLOUHINEC, RAJAUD Michel, RENON Stéphane, RESSOT Richard, ROUX Sylvain, SCHNEIDER Maria, SOUFFÉRANT Alain, TINET Ludovic, TOCANT Jean François, TREUILLET Martine, TRUGE André, USSEL-MICHAUD Isabelle, VARY Laëtitia, VERNISSE Alain, VOISIN Véronique, ZENNOUCHE Jean-Philippe

Les conseillers suppléants :

LAMETERY Annie représentant CARIGNANT Solène, Pascal DEJEAN représentant CORTI Catherine, BADIN Isabelle représentant LACROIX, Guillaume VIF Christophe représentant PINSON René, Roland BION représentant PROBOEUF Chantal

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : ATHAYNE François à DIAT Dominique, BIGOT Pierre à BENIGNAUD Patrick, MESQUITA Virginie à GODART Léopold, ROTAT Michel à DUPLA Céline, ROY Stéphane à VOISIN Véronique,

Excusés : GUILLAUME Romain, IWANOW Thierry,

Secrétaire de séance : BEURRIER Chrystelle,

N°106 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Finances – Micro-crèche « Les Ecureuils du Plessis » – Le Donjon – Attribution subvention > à 23 000 € - Convention pluriannuelle d'objectifs – Centre Social La Farandole - avenant financier 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2018/425 du 4 décembre 2018 et n°2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2018.06.25/66 par laquelle le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et particulièrement sa compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2022.11.14/93 en date du 14 novembre 2022 portant sur l'adoption du plan d'actions et la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu la délibération n°2022.11.14/94 en date du 14 novembre 2022 portant sur l'adoption du plan d'actions et la signature de la Convention Grandir en Milieu Rural (GMR),

Vu la délibération n°2023.09.25/101 du 25 septembre 2023 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence en matière action sociale par l'extension de la création, aménagement, entretien et gestion de la micro-crèche située sur la commune de Le Donjon au 5 Parc du Plessis,

Vu le courrier et le préprojet présentés par le Centre Social La Farandole en date du 15 novembre 2023,

Vu la délibération n°2023.12.11/ 130 du 11 décembre 2023 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la gestion associative du service de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Le Donjon, prochainement en cours de transformation, et a adopté la convention pluriannuelle d'objectifs obligatoire pour toute subvention annuelle supérieure à 23 000 € entre la Communauté de communes et le Centre social La Farandole,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs relative à la gestion de service de la Micro-crèche situé sur la Commune de Le Donjon signée le 22 décembre 2023 entre la Communauté de communes et le Centre social La Farandole,

Vu le budget prévisionnel 2026 présenté par le Centre social La Farandole le 3 février 2026,

Considérant la nécessité d'adopter un avenant financier concernant l'attribution d'une subvention au Centre social La Farandole pour la gestion du service de la micro-crèche communautaire pour l'année 2026,

Il est exposé :

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire exerce parmi sa compétence optionnelle relative à l'action sociale d'intérêt communautaire défini en matière de petite enfance, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la micro-crèche « Les Ecureuils du Plessis » située sur la commune de Le Donjon, située 5 Parc du Plessis.

Par délibération n°2023.12.11/130 lors de la séance du 11 décembre 2023, le Conseil communautaire a décidé d'approuver la gestion associative du service de cette micro-crèche et d'adopter la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre social de Le Donjon, « La Farandole ».

Cette convention définit, entre autres, les conditions financières de la gestion de la micro-crèche. Ainsi, concernant les charges et les recettes de fonctionnement de la micro-crèche, le Centre social de Le Donjon, « La Farandole » communique chaque année à la Communauté de communes les montants de prestation versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et, le cas échéant, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui participent au financement du service, étant entendu qu'un montant de dépenses reste à la charge du Centre social ne percevant d'autres ressources que celles issues des participations des familles. Ce reste à charge constitue la participation pouvant être sollicitée auprès de la Communauté de communes.

Pour l'année 2026, le montant de la participation financière de la collectivité est estimé à 37 990,88 €, au regard du budget prévisionnel 2026 transmis par la Centre social La Farandole.

En outre, à titre exceptionnel, il est accordé pour l'année 2026, au Centre social La Farandole un montant complémentaire de 1 693,72 € justifié par des dépenses d'équipement nécessaires à la gestion du service de la micro-crèche.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder une subvention d'un montant de 39 684,60 € au Centre social de Le Donjon, « La Farandole », pour la gestion associative du service de la micro-crèche communautaire située sur la commune de Le Donjon au titre de l'année 2026,**
- **d'adopter l'avenant financier 2006 à la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexé entre la Communauté de communes et le Centre social de Le Donjon, « La Farandole »,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant financier et tout document se rapportant à l'affaire.**

P.E.C
Le Président,

